

CONSEIL MUNICIPAL DE LEDEUX
PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 19/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février, à 18h00, le Conseil municipal de la commune de Ledoux s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire Bernard AURISSET, affichée le 8 février 2024 et transmise par voie électronique le 8 février 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. AURISSET Bernard, Mme HIRSCHINGER Sandrine, M. IRALDE Jean-Marc, Mme PIE Katherine, M. JOUSSAUME Patrick, M. BERGERAS Christian, Mme MOLUS Nicole, M. GARAT Bernard, Mme TRIGAUT Céline, Mme CANDEVAN Christine, Mme PUYO-GUERIN Elodie

Absents : M. LLORET Henri (procuration à M. GARAT Bernard), Mme GIRARD Evelyne, M. LAVERGNE Marvin

Secrétaire de séance : M. IRALDE Jean-Marc

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte financier unique commune
- Affectation du résultat commune
- Approbation du compte financier unique assainissement
- Approbation du compte financier unique lotissement de l'Abérou
- Fonds de concours 2021 centre technique municipal

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2024, à l'unanimité.

1. DÉLIBÉRATION N° 2024 – 07 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE COMMUNE

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le Conseil municipal est placé sous la présidence de Mme HIRSCHINGER Sandrine, Adjointe.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion. Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

VOIE le compte financier unique de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu : 651 285.25

Réalisé : 121 824.71

Reste à réaliser : 105 253.64

Recettes :

Prévu : 651 285.25

Réalisé : 483 351.38

Reste à réaliser : 0

FONCTIONNEMENT :**Dépenses :**

Prévu : 1 012 126.15

Réalisé : 611 580.77

Recettes :

Prévu : 1 012 126.15

Réalisé : 1 117 629.37

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :**Investissement : 361 526.67****Fonctionnement : 506 048.60****Résultat global : 867 575.27**

VOTE : 11

2. DÉLIBÉRATION N° 2024 – 08 AFFECTATION DU RÉSULTAT COMMUNE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 173 496.81

- un excédent de fonctionnement reporté de : 332 551.79

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 506 048.60

- un excédent d'investissement de : 361 526.67

- un déficit des restes à réaliser de : 105 253.64

Soit un excédent de financement de : 256 273.03**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT 506 048.60

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 0.00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 506 048.60

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 361 526.67

VOTE : 12

3. DÉLIBÉRATION N° 2024 – 09 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ASSAINISSEMENT

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le Conseil municipal est placé sous la présidence de Mme HIRSCHINGER Sandrine, Adjointe.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion. Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu : 224 722.85

Réalisé : 23 719.15

Recettes :

Prévu : 224 722.85

Réalisé : 224 722.85

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu : 201 705.80

Réalisé : 147 635.72

Recettes :

Prévu : 201 705.80

Réalisé : 202 706.27

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : 201 003.70

Fonctionnement : 55 070.55

Résultat global : 256 074.25

VOTE : 11

4. DÉLIBÉRATION N° 2024 – 10 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE LOTISSEMENT DE L'ABEROU

Pour l'approbation du compte financier unique (CFU), le Conseil municipal est placé sous la présidence de Mme HIRSCHINGER Sandrine, Adjointe.

Le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune a souhaité s'inscrire dans la procédure d'expérimentation du CFU qui a vocation à remplacer les comptes administratif et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés. Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

VOTE le compte financier unique de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu : 350 875.95

Réalisé : 110 957.39

Recettes :

Prévu : 350 875.95

Réalisé : 147 247.86

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu : 484 120.30

Réalisé : 280 307.10

Recettes :

Prévu : 484 120.30

Réalisé : 280 307.10

RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement : 36 584.46

Fonctionnement : 0

Résultat global : 36 584.46

VOTE : 11

5. DÉLIBÉRATION N° 2024 – 11 - FONDS DE CONCOURS 2021 CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Dans sa séance du 25 janvier 2024, le Conseil communautaire de la CCHB a retenu, au titre des fonds de concours 2021, le projet de la commune qui concerne les travaux de rénovation du futur centre technique municipal.

Le plan de financement définitif s'établit comme suit :

MONTANT OPÉRATION HT	206 927.60€
ETAT- DETR	78 980.00€
FONDS DE CONCOURS	10 000.00€
PART COMMUNALE	117 947.60€

Le montant du fonds de concours s'élève à 10 000.00€.

Le dossier étant complet, la convention peut être signée avec la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention.

VOTE : : 12

6. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION

Pas de décisions prises par délégation.

7. QUESTIONS DIVERSES



- Compte-rendu des différentes mises à disposition des salles depuis le 26 janvier 2024.
- Compte-rendu des autorisations d'urbanisme depuis le 26 janvier 2024 : points de divergence avec le service urbanisme.
- Fin du recensement de la population.
- Déménagement du CTM : compteur EDF en place, compteur AEP en cours. La société Laborde a chiffré le terrassement, et nous attendons le devis d'un charpentier pour l'aménagement du local des chasseurs.
- Téléphonie : fin des travaux par la société Buzitel. Les antennes sont en place.
- Vente parcelle Cuma : échange sur le prix de vente à la CUMA, soit 5 voix à 20€, 2 voix à 15€, 4 voix à 10€. Un courrier sera fait à la CUMA.
- Coupe d'arbres réalisée par Estivade.
- Travaux à venir : éclairage public rue de l'Arlas et du Sudou, attente du devis pour le marquage au sol, panneaux de signalisation commandés, rénovation peinture extérieure mairie. La réunion des biens et bâtiments communaux sera réunie pour le choix de la peinture des volets. Attente du devis pour la réfection du routier rue du gros chêne, devis reçu pour enlever l'espace enherbé rue de l'école.
- Entretien de recrutement le 21/02 pour le renfort au service technique : 4 candidats.
- Ancienne école : la commission départementale a retenu le dossier, en attente d'informations complémentaires pour la faisabilité technique et financière.
- Plan Local de Randonnée (PLR): projet en cours mené par M. Girard pour réouvrir des chemins de randonnée du lavoir vers le château d'eau. Le projet a été présenté ce jour à M. Duhalde, responsable à la CCHB des PLR. Les circuits passent par des chemins communaux et ont été nettoyés par les élèves du lycée de Soeix. Une zone sera aménagée au lavoir pour stationner.
- Réflexion sur les montants des subventions à attribuer, en majorité attribution des montants identiques à l'année passée.
- Un agriculteur demande une exonération du foncier non bâti car il propose une agriculture biologique. Cette demande fera l'objet d'une délibération au prochain Conseil municipal.
- Événement « la Passem » : c'est une course pédestre non chronométrée qui se tient tous les 2 ans à travers le territoire de la Gascogne et qui a pour but de recueillir des fonds qui seront reversés à des projets oeuvrant pour la transmission et la valorisation de la langue occitane. Le Conseil municipal a décidé d'acheter 1km pour 100€ (montant défini par l'association). Passage le 4/05 sur la commune dans la nuit.
- Présentation des plans de la société Laborde pour l'aménagement des abords du CTM : création de 10 places de parking.
- Un logement communal est vacant. Il sera remis en location dès que les chauffages auront été mis en place.
- Eglise : contrôles visuels effectués régulièrement.
- Le rapport sur l'étude de la fréquentation vers le lac du Faget a été transmis, on note aucun excès de vitesse.
- Problème récurrent de circulation sur la RD 9 avec le passage des camions : route défoncée, accidents. Discussion en cours avec le Département et la CCLO.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 07 à 11.

Liste des membres présents :

- M. AURISSET Bernard
- Mme HIRSCHINGER Sandrine
- M. IRALDE Jean-Marc
- Mme PIE Katherine
- M. JOUSSAUME Patrick
- M. BERGERAS Christian
- Mme MOLUS Nicole
- M. GARAT Bernard
- Mme TRIGAULT Céline
- Mme CANDEVAN Christine
- Mme PUYO-GUERIN Elodie

Levée de séance : 20h15

<p>Le Maire, Bernard AURISSET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Jean-Marc IRALDE</p> 
--	--